

Coopération au Proche-Orient - Subvention à l'Association Hand in Hand

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Partout dans le monde, mais tout particulièrement au Proche-Orient, l'éducation est un moyen de fournir un repère à des enfants déstabilisés par des années de conflit et de maintenir, autant qu'il est possible, leur équilibre psychologique. En effet, le système éducatif, selon qu'il est ou non accessible à tous, selon la représentation qu'il donne de l'autre, selon le rapport qu'il entretient à sa propre histoire, peut largement contribuer à jouer un rôle important dans la résolution des conflits en incitant les générations futures à penser les problèmes autrement que par la guerre et la brutalité sociale.

Pour cette raison, l'un des axes majeurs de la coopération de la Ville de Besançon au Proche-Orient est le soutien à toutes les actions qui permettent aux enfants de trouver leur place et d'avoir un avenir dans une société apaisée.

C'est dans cette perspective que la Ville de Besançon est le siège, depuis 2005, de l'Association Hand in Hand France, relais de l'Association du même nom fondée en Israël pour promouvoir dans ce pays un réseau d'écoles bilingues hébreu-arabe afin de favoriser le rapprochement entre les populations.

Depuis cette date, l'Association Hand in Hand France apporte tout particulièrement son aide à l'école de Kfar Kara, toute proche de Hadera, ville israélienne jumelée à Besançon. Plusieurs actions ont permis d'équiper l'école de micro-ordinateurs et de mettre en place des ateliers de rencontres à l'intention des parents d'élèves, animés par une équipe de professionnels, sur le thème de la différence et du vivre ensemble.

C'est aujourd'hui plus de 900 élèves israéliens et palestiniens d'Israël, répartis dans 36 classes, qui suivent un enseignement en hébreu et en arabe. L'accroissement des effectifs implique l'aménagement de nouvelles salles de classe et d'une bibliothèque ainsi que la confection de manuels scolaires et de kits d'éducation spécifiques à l'enseignement bilingue.

Afin de réaliser ces actions, il est proposé de verser une subvention de 5 000 € à l'Association Hand in Hand France.

En cas d'accord, les sommes correspondant au financement de ces opérations seront prélevées sur le budget de la Direction des Relations Internationales, Coopération Décentralisée, chapitre 65.048.6574.3402.00400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association Hand in Hand France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.